

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 03/06/2026 - 2704 - 2014 B 00578 - 803 250 273 - ZIVAL
INTEGRATIONS INDUSTRIELLES VALENCIENNOISES



SAS 2IVAL
9, Rue George Stephenson
Zone Technopole Transalley
59300 FAMARS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

15-17 Avenue d'Amsterdam
59300 VALENCIENNES
Tél : 03.27.28.12.68



N° 2065-SD
2026

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à jour du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : 21VAL1
9 rue George Stephenson Technopole Transalley
59300 FAMARS

Adresse du siège social :

SIRET : 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 4 9

MéI : philippe.spilngart@21val.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : ingénierie, études techniques

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	825 356	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	47 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition CA Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
COMPTAVAL AUDIT ET GESTION 15-17 Avenue d'Amsterdam 59300 VALENCIENNES Tél: 0327281268	
ECF Prestataire:	Identité du déclarant:
	Date: 10042026 Lieu: FAMARS
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026

*Formulaire obligatoire
part 223 du Code général des impôts*

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	440 000	payées par un établissement chargé du service des titres
	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i	440	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j	439 560	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)	440 000	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Philippe SPLINGART Président 159 Rue Pasteur 59243 QUAROUBLE Horizon CB	1							
17 Rue de l'Abbaye 59242 CAPPELLE-EN-PEVELE Mickaël RYCKENCOER	449							
17 Rue de l'abbaye 59242 CAPPELLE-EN-PEVELE Maxence BELBÈCQ	1							
73 Rue Edouard Vaillant 59199 HERGNIES CISIUM	1							
ZAC TECHNOPOLE TRANSALLEY 9. 59300 FAMARS	2548							

I DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : 2IVAL 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise : 9 rue George Stephenson Technopole Transalley 59300 FAMARS 1 | 2 | Exercice de l'exercice précédent *

Número SIRET * 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 4 9 Néant

				Exercice N clos le:		
				3 1 1 2 2 0 2 5		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF-IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	48 079	44 564	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		3 515	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avancées et acomptes	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	330 205	189 279	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	267 925	145 968	
Immobilisations corporelles en cours, avancées et acomptes	AV	AW				
		<i>« certifié conforme à l'original »</i>				
ACTIF-IMMOBILISÉ *	Participations	CS	CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	33 500	33 500	
TOTAL (II)		BJ	BK	679 709	379 812	
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	69 855	69 855
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	1 260 595	1 260 595
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2 804 517	2 804 517
		Autres créances (3)	BZ	CA	149 348	149 348
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	39 487	39 487	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	24 259	24 259	
	TOTAL (III)		CJ	CK	4 348 061	4 348 061
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
Écart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	5 027 770	379 812	
				4 647 958		

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; CP ; (3) Part à plus d'un an ; CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations ; Stocks ; Créances ;

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ZIVAL		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé €.....30 000...)	DA			30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			918 401
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			604 638
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			1 556 039
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			346 660
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			385 981
	Instrument financier à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			970 297
	Dettes fiscales et sociales	DY			1 081 083
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			109 214
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			198 685
	TOTAL (IV)	EC			3 091 919
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			4 647 958
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			2 966 619	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			725	

		Désignation de l'entreprise : ZIVAL			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 649	FB		FC 8 649	
	Production vendue	} biens *	FD	1 620	FE		FF 1 620
			} services *	FG	5 240 308	FH	1 516 006
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		5 250 577	FK	1 516 006	FL 6 766 583
	Production stockée *					FM 448 936	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI 23 417	
	Autres produits (I) (11)					EQ 96	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 7 239 032
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 1 336
Variation de stock (marchandises)*						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU 1 031 890	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV 2 741	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW 3 060 780	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX 49 528	
Salaires et traitements *						FY 1 585 884	
Cotisations sociales (10)						FZ 551 496	
DOUILLONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA 86 456
			- dotations aux dépréciations				GB
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							GY 16 245
Autres charges (12)							GE 6
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 6 386 361	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 852 670	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 134	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
Total des produits financiers (V)						GP 134	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR 13 274	
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 13 274	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (13 139)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 839 531	

Désignation de l'entreprise										2 IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	34 020	KE		KF	14 059		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	253 599	KT		KU	76 606		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	136 058	KW		KX			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *				KY	56 294	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	81 916	LC		LD	9 213		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	527 867	LO		LP	85 819		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	64 500	IU		IV			
	TOTAL IV					IQ	64 500	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	626 387	OH		OJ	99 878			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		3		4			
						2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	48 079	LW	48 079		
CORPORELLES	Terrains					IP		IX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	330 205	MK	330 205		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	136 058	MO	136 058	
		Matériel de transport			IV		MP	15 556	MQ	40 738	MR	40 738	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	91 128	MT	91 128		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NE			
TOTAL III					IV	15 556	NG	598 130	NH	598 130	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	OW		
	Autres participations					IO		OX		OY	OZ		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	31 000	2E	33 500	2F	2G	33 500	
	TOTAL IV					I3	31 000	NJ	33 500	NK	33 500	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	46 556	OK	679 709	OL	679 709	OM		

Exercice N clos le 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Designation de l'entreprise: ZIVAL Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne : « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 2IVAL Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		FM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	33 760	PF	10 804	PG		PH	44 564
TOTAL I		RK	33 760	RM	10 804	RN		RO	44 564
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	146 323	QA	42 956	QB		QC	189 279
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	28 793	QE	13 606	QF		QG	42 399
	Matériel de transport	QH	51 208	QI	3 602	QJ	14 311	QK	40 499
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 583	QM	15 488	QN		QO	63 070
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	273 907	QV	75 652	QW	14 311	QX	335 248
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	307 667	ØP	86 456	ØQ	14 311	ØR	379 812

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M0	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RI	RU			RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	N6	N7	N8	N9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NI									NO
TOTAL III	NI									NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU			NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW	Total général (NS + NI + NU)		NY	Total général (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaier				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOU-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Designation de l'entreprise : <u>2 TIVAL</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.					

Désignation de l'entreprise		2IVAL		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	33 500	UV	33 500	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	2 804 517	2 804 517		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 819	3 819		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	143 618	143 618	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 911	1 911		
	Charges constatées d'avance		VS	24 259	24 259		
	TOTAUX			VT	3 011 624	2 978 124	33 500
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	16 000			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	725	725		
	à plus d'1 an à l'origine		VH	345 934	220 634	125 300	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	970 297	970 297			
Personnel et comptes rattachés		8C	314 873	314 873			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	252 292	252 292			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	38 150	38 150		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	464 749	464 749		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 019	11 019		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	385 981	385 981			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	109 214	109 214			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	198 685	198 685			
TOTAUX			VY	3 091 919	2 966 619	125 300	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	264 080	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise: 2IVAL		Formulaire déposé au titre de TIR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le	
							3 1 2 2 0 2 5	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal							WA	604 638
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF	38 315	XF	48 098
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	9 783		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	6
Amendes et pénalités		WJ	6	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2052-NOT-SD)							I7	209 114
Quote-part (Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.)		WL	Résultats bénéficiaires imposables à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	6 000
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
TOTAL I							WR	867 856
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD	
Abonnement sur le bénéfice et exonérations		OV	Société investissements immobiliers (art. 280C)		K3	Zone de réstructuration de la dette (SARL) (art. 2009)		PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 11 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NE (art. 11 quinquies)		XC
Entreprises innovantes (art. 1009)		E2	Zone de revitalisation porte-tourisme quinquies		PC	Zone de développement économique (art. 1011)		PB
			Zones d'entreprises innovantes (art. 1011 bis A)		L5	Zones d'activités innovantes (art. 1011 bis B)		IT
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YB	Après déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		YC
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis E)	YI	créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis G)		YI
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	867 856		XJ	
		déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	867 856		XO	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ZIVAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	175 948
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2.		▼ ligne W1	▼ ligne W1

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>2IVAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	498 926					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	498 926		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	498 926		Report à nouveau		ZG						
										TOTAL II		ZH	498 926
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
[N°(s) de] BIENS	- Engagements de crédit-bail mobilier	C (précisez le pas de revient des biens pris en crédit-bail)				J7					YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES SUR LES MOUVEMENTS FINANCIERS	- Sous-traitance										YT	870 635	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	C (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 9 mois)				J8					XQ	514 943	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	672 220	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	87 627	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	C (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES					ST	915 355	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	3 060 780		
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE										YW	12 546	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	C (dont taxe mensuelle de consommation sur les produits énergétiques)				ZS					YZ	36 982	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	49 528	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	725 782	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	673 978	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2025) *										OB	1 635 580	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 <i>octies</i>										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %		JL			
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %		JO			
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								
MONTANTS INDICATIFS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ		
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR		
	Revenu brut social (si le montant est négatif)										JS		
	Revenu brut social (si le montant est positif)										JT	867 856	

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2052-SO(S)SD (et dans la notice n° 2058-SOJ pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ZIVAL

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Matériel de trans	15 556	14 311		1 245
	2	Dépôts	15 000			15 000
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente <input type="checkbox"/>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	6 417	7 172				
	2	15 000					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		7 172			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-N(O)-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ZIVAL Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ¹ ou 12,8%*	
Crans nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 J à J bis du CGI) ²	
Crans nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a bis du CGI) ¹	

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19% ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15% ou 19%		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032/NOT/SID

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2026

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2 IVAL					Neant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N									
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2							
TOTAL (lignes 1 et 2)		3							
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)		6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ZIVAL

Néant *

Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31122025

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *:	YP	30,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 766 583
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	7 172
TOTAL 1	OX	6 773 755

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	96
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	448 936
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	449 032

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	1 202 259
Variation négative des stocks	OQ	2 741
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 368 101
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 573 107

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	3 649 680
---	----	-----------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 649 680
--	----	-----------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

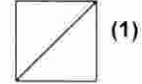
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<input type="checkbox"/> GX	Effectifs au sens de la CVAE * <input type="checkbox"/> EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		<input type="checkbox"/> HX
Période de référence	<input type="checkbox"/> GY	<input type="checkbox"/> GZ
Date de cessation	<input type="checkbox"/> HR	<input type="checkbox"/>

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 9 rue George Stephenson Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2997
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3
Total des lignes P1 + P2	P5	5	Total des lignes P3 + P4	P6	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S.U. Dénomination Horizon ER
 N° SIREN (si société établie en France) 812995107 % de détention 14,97 Nb de parts ou actions 449
 Adresse : N° 17 Voie Rue de l'Abbaye
 Code Postal 59242 Commune CAPPELLE-EN-PEVELE Pays

Forme juridique Dénomination CISIUM
 N° SIREN (si société établie en France) 879256774 % de détention 84,93 Nb de parts ou actions 2548
 Adresse : N° Voie ZAC TECHNOPOLE TRANSALLEY 9
 Code Postal 59300 Commune FAMARS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 80325027300049

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 9 rue George Stephenson Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant



AUDIT & GESTION

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

**SAS 2IVAL
9, Rue George Stephenson
Zone Technopole Transalley
59300 FAMARS**

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2025

15-17 Avenue d'Amsterdam
59300 VALENCIENNES
Tél : 03.27.28.12.68

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 647 958,24 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 604 637,67 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/04/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 679 709

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 020	14 059		48 079
Immobilisations corporelles	527 867	85 819	15 556	598 130
Immobilisations financières	64 500		31 000	33 500
TOTAL	626 387	99 878	46 556	679 709

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 379 812

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	33 760	10 804		44 564
Immobilisations corporelles	273 907	75 652	14 311	335 248
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	307 667	86 456	14 311	379 812

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	48 079	44 564	3 515	de 1 à 5 ans
Sur sol d'autrui	28 500	4 006	24 494	10 ans
Matériel industriel	279 074	182 807	96 267	de 4 à 5 ans
Outillage industriel	20 958	2 216	18 742	de 4 à 5 ans
Agencem. amenag. mat. outil. indu	1 674	251	1 423	10 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	136 058	42 399	93 659	10 ans
Matériel de transport	40 738	40 499	239	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	71 675	49 671	22 003	de 3 à 5 ans
Mobilier	19 454	13 399	6 055	5 ans
TOTAL	646 209	379 812	266 397	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 3 011 624**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	33 500		33 500
Actif circulant & charges d'avance	2 978 124	2 978 124	
TOTAL	3 011 624	2 978 124	33 500

3.3 - Charges constatées d'avance = 24 259

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 15/04/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3000	10,00	30 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3000	10,00	30 000

4.2 - Etat des dettes = 3 091 919

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	346 660	346 660		
Dettes financières diverses	385 981	385 981		
Fournisseurs	970 297	970 297		
Dettes fiscales & sociales	1 081 083	1 081 083		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	109 214	109 214		
Produits constatés d'avance	198 685	198 685		
TOTAL	3 091 919	3 091 919		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 561 804

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	725
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	74 443
Dettes fiscales & sociales	392 216
Autres dettes	94 420
TOTAL	561 804

4.4 - Produits constatés d'avance = 198 685

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 6 766 583

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	8 649	0,13 %
Ventes de produits finis	1 620	0,02 %
Prestations de services	6 756 314	99,85 %
TOTAL	6 766 583	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 209 114

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	852 670		852 670
Résultat financier	-13 139		-13 139
Résultat exceptionnel	-25 779		-25 779
Participation des salariés			
TOTAL	813 752	209 114	604 638

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 15/04/2026

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	12	
Agents de maîtrise & techniciens	15	
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	30	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 24 259

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000000)	24 259
TOTAL	24 259

8.2 - Charges à payer = 561 804

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	725
Intérêts courus(5186000000)	725
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	74 443
Fournisseurs(4081000000)	74 443
Dettes fiscales et sociales :	392 216
Dettes provisio. pour congés payés(4282000000)	121 689
Autres charges à payer(4286000000)	103 404
Org. soc. charg. à pay. & prod.(4380000000)	1 389
Charges sociales sur congés payés(4382000000)	54 259
Autres charges à payer(4386000000)	53 015
Charges à payer urssaf(4386100000)	53 875
Autres charges à payer(4486000000)	4 585
Autres dettes :	94 420
Rabais remises rist. à accorder(4198000000)	94 420
TOTAL	561 804

8.3 - Produits constatés d'avance = 198 685

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(4870000000)	198 685
TOTAL	198 685

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
b) Nombre d'actions émises	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 766 583	8 152 997	8 002 583	6 479 298	4 637 448
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	900 207	773 560	550 672	694 115	224 276
c) Impôt sur les bénéfices	209 114	169 157	119 624	157 035	54 500
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	691 093	604 403	431 048	537 080	169 776
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	604 638	498 926	356 298	480 067	148 946
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	230	201	144	179	57
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	202	166	119	160	50
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	30				
b) Montant de la masse salariale	1 585 884	1 551 554	1 450 597	1 295 258	1 137 008
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	551 496	704 256	634 395	541 182	447 833

Observations complémentaires

2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €uros

Siège social : 9, Rue George Stephenson
ZA Technopole Transalley

59300 – FAMARS

RCS VALENCIENNES : 803 250 273



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 AVRIL 2026



L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril.

Les actionnaires de la SAS 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes, société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €uros, divisé en 3 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège Social, 9, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300), sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe SPLINGART propriétaire d'une action	1
- Monsieur Maxence DELBECQ propriétaire d'une action	1
- Monsieur Mickaël RYCKEBOER propriétaire d'une action	1
- SASU HORIZON CR Représentée par son président M. Mickaël RYCKEBOER propriétaire de quatre cent quarante-neuf actions	449
- SC CISIUM Représentée par son gérant M. Philippe SPLINGART propriétaire de deux mille cinq cent quarante-huit actions	2 548
	<hr/>
	3 000

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions émises par la Société.

SP

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SPLINGART, président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, établis par la Présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Sp

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 604 638 Euros de la manière suivante :

- à la distribution de dividendes pour	440 000 €
- le solde, au compte « autres réserves » soit	164 638 €

Le dividende revenant à chaque part est ainsi de 146,67 €. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la Loi de finances pour 2026, les dividendes seront soumis à un prélèvement forfaitaire de 31,40% (12,80% d'impôts et 18,60% de prélèvements sociaux) sans abattement.

Toutefois, l'article L131-6 du code de la Sécurité Sociale étendant à l'ensemble des assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants et exerçant leur activité dans le cadre d'une société soumise à l'IS, l'assiette des cotisations et contributions sociales la fraction du dividende distribué supérieur à 10% du montant du capital social, primes d'émission et sommes versées en comptes courant et revenant au TNS ne donnera pas lieu à prélèvement à la source.

Les contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront cependant choisir l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu selon leur tranche marginal d'imposition. Ils bénéficieront dans ce cas de la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les prélèvements sociaux sur les dividendes éligibles à l'abattement de 40% seront perçus à la source au taux de 18,60% sous les mêmes réserves pour les assurés affiliés au régime des travailleurs indépendants.

Par ailleurs, un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,80%, sera perçu à la source sauf demande de dispense pour les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € ou 75 000 € (selon le foyer fiscal).

Dans ces conditions la société acquittera, à la date de mise en paiement du dividende :

- pour les associés assujettis au prélèvement fiscal, la part nette qui leur revient, soit la somme de 100,61 € par part sociale.

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 440 000 Euros, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 440 000 Euros, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 300 000 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SP

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

M. Philippe SPLINGART

Président

« certifié conforme à l'original »

Certifié conforme à l'original

